

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : CHOIX DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES POUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE REFECTION DE LA FAÇADE DE LA MAIRIE D'HAUTEVILLE

Séance du 28 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juillet, à dix-neuf heure et sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du Conseil Municipal en mairie de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le treize juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22 Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOU, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Stéphanie PERNOD BEAUDON, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

Georges BERMOND pouvoir à Monsieur Humbert CRETIER
Jean-Michel CYVOCT pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
Gaëlle FORAY pouvoir à Madame Corinne BOYER
Maria GUILLERMET pouvoir à Madame Stéphanie PERNOD BEAUDON
Karine LIEVIN pouvoir à Madame Solange DOMINGUEZ

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

Stéphane LYAUDET
Sonia ZANI

Secrétaire de séance : Mme Jessie MARIN

Soit : 22 présents et 5 pouvoirs

Monsieur le Maire rappelle la procédure relative au marché de travaux de réfection de la façade de la mairie d'Hauteville

L'avis de marché public a été publié sur la plateforme dématérialisée de la Voix de l'Ain le 5 mai 2021, et dans le journal « la Voix de l'Ain » du vendredi 7 mai 2021, avec une demande de réponse des candidats pour le 15 juin 2021 à 12h00.

33 entreprises ont téléchargé le dossier de consultation

3 candidats ont déposé leur offre sur la plateforme dans les délais.

- La SARL CIMEO Concept, le 11 juin 2021 pour le lot 2 (menuiserie)
- La menuiserie JULLIARD, le 14 juin 2021 pour le lot 2 (menuiserie)
- L'entreprise PESENTI Plâtrerie Peintures, le 15 juin 2021, pour le lot 1 (peinture et isolation)

M. le Maire rappelle que les lots 3 (électricité) et 4 (zinguerie) sont concernés par le décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux : « Jusqu'au 10 juillet 2021 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 70 000 euros hors taxes. Ces dispositions sont applicables aux lots qui portent sur des travaux et dont le montant est inférieur à 70 000 euros hors taxes, à condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur totale estimée de tous les lots ».

Ces 2 lots feront ainsi l'objet d'une demande de devis directe auprès d'entreprises locales.

M. le Maire rappelle les offres reçues :

▪ Lot 1 peintures et isolation :

1 seul candidat s'est proposé : l'entreprise PESENTI Peinture et Isolation.

L'offre du candidat répond globalement au cahier des charges produit. Le phasage est assez précis, les moyens en personnel sont précisés, les normes de sécurité sont respectées, le recyclage des produits et déchets est envisagé.

Le coût de l'offre s'établit à 85 638,01 €HT (102 765,60 €TTC).

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable des membres de la commission MAPA du 16 juillet 2021, M. le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise PESENTI Peinture et Isolation pour le lot 1 (peinture et isolation) du marché de travaux de réfection de la façade de la mairie d'Hauteville-Lompnes, pour un montant de 85 638,01 €HT (102 765,60 €TTC).

▪ Lot 2 menuiseries :

Deux entreprises ont répondu à l'offre déposée : l'entreprise CIMEO Concept et l'entreprise JULLIARD. Les 2 entreprises ont effectué une visite sur site et ont parfaitement compris la commande.

Offre de l'entreprise CIMEO

Le dossier technique est assez étoffé et comporte des informations sur l'organisation, les produits. On note une bonne prise en compte de l'esthétique sur les grandes fenêtres (petits bois rapportés). Les stores paraissent qualitatifs (coffres, coloris proposés...).

Le coût de l'offre s'établit à 25 134,72 €HT (30 161,66 €TTC) sans les fenêtres de la façade Ouest (en option) et 28 668,52 €HT (34 402,22 €TTC) avec les fenêtres de la façade Ouest.

Offre de l'entreprise JULLIARD

L'entreprise ne donne guère d'informations sur certains produits (stores), les délais et l'organisation du chantier.

La gamme de fenêtres utilisée est la gamme « MILLET » qui a déjà été utilisée lors du changement des huisseries des bureaux occupés par HBA.

Il conviendrait par ailleurs que les documents administratifs soient à compléter si la commune décidait de retenir ce candidat.

Le coût de l'offre s'établit à 27 880,00 €HT sans les fenêtres de la façade Ouest (en option) et 33 456,00 €HT avec les fenêtres de la façade Ouest.

Ceci étant exposé et vu l'avis favorable des membres de la commission MAPA du 16 juillet 2021, M. le Maire propose au Conseil de retenir l'entreprise CIMEO pour le lot 2 (menuiseries) du marché de travaux de réfection de la façade de la mairie d'Hauteville-Lompnes, pour un montant de 25 134,72 €HT sans l'option « façade Ouest » et 28 668,52 €HT avec l'option « façade Ouest ».

**Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
Avec 26 voix POUR, et 1 ABSTENTION de M. Alexandre LALLEMENT**

- **RETIENT** l'entreprise PESENTI Peinture et Isolation pour le lot 1 (peinture et isolation) du marché de travaux de réfection de la façade de la mairie d'Hauteville-Lompnes, pour un montant de 85 638,01 €HT (102 765,60 €TTC).
- **RETIENT** l'entreprise CIMEO pour le lot 2 (menuiseries) du marché de travaux de réfection de la façade de la mairie d'Hauteville-Lompnes, pour un montant de 25 134,72 €HT sans l'option « façade Ouest » et 28 668,52 €HT avec l'option « façade Ouest ».
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE
AU REGISTRE.**

Copie conforme au registre des délibérations

Le Maire



Philippe EMIN